

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 766

29 mars 2008

### SOMMAIRE

Afidco S.A. ....	36756	IvernaFin S.à r.l. ....	36727
Alexandre Immo International S.A. ....	36767	JER Geppi 2 S.à r.l. ....	36723
Aprovia Management GUN ....	36737	Les Amis de la Géologie, Minéralogie et Paléontologie ....	36747
A.T.S. Accounting Tax Solutions S.à r.l. ...	36747	Les Jardins de la Musique ....	36768
Austfinanzverwaltung S.A. ....	36727	Limited Brands International S.à r.l. ....	36758
Bethsaid Consulting S.à r.l. ....	36746	Maglear Limited S.A. ....	36736
Black Lion Beverages Luxembourg ....	36750	Merlin Entertainments Group Luxembourg 4 S.à r.l. ....	36750
B. Montalsaint S.A. ....	36728	Moro Design S.A. ....	36727
CAD Solutions S.à r.l. ....	36745	ND Holdings S.A. ....	36728
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Direct S.A. ....	36767	North Health Club S.à r.l. ....	36738
Compagnie Saint André S.à r.l. ....	36757	Oakwood Global Finance S.C.A. ....	36759
Cooper Finance Group ....	36748	Optima Europa S.A. ....	36758
Daulby S.A. ....	36737	PeFin S.A. ....	36751
Design'Orient, S.à r.l. ....	36722	P&P Consulting SA ....	36755
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l. ...	36726	Promagus S.à r.l. ....	36724
EEE 3 S.à r.l. ....	36722	QLogic Luxembourg S.à r.l. ....	36759
EEE 4 S.à r.l. ....	36726	Remington International S.A. ....	36726
Electra Sàrl ....	36750	ROM S.C.I. ....	36757
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l. ....	36722	Savalmo S.A. ....	36749
F. Berleur / Architect S.à r.l. ....	36748	SHATHO Luxembourg S.à r.l. ....	36766
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l. ....	36767	Société Financière Crémonèse S.A. ....	36768
Gaijin S.A. ....	36757	Socinvest ....	36728
Gedeam Investments Group Inc. S.A. ....	36747	Staden S.A. ....	36746
Golf Shack S.A. ....	36749	Taaglux S.A. ....	36755
Hansecapital AG ....	36756	Télédiffusion Latine S.A. ....	36724
Hypo Portfolio Selection Sicav ....	36756	Tyco Luxembourg S.à r.l. ....	36751
Immobilière Feidt ....	36758	Westcoast S.A. ....	36751
Inversiones en Alquiler de Maquinaria II S.à r.l. ....	36737	Wikio Luxembourg ....	36768
		Xola Management Sàrl ....	36723

**Design'Orient, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 114.511.

La FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE S.A.R.L. (RCS n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de DESIGN'ORIENT SARL (RCS n° B 114.511) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2008032647/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 127.451.

*Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil de Gérance*Le siège social de la société est transféré au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Fait le 30 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

*FALCON II REAL ESTATE INVESTEMENTS S.à r.l.*

DMC S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

*Gérant / Gérant*

Signature / Signature

Référence de publication: 2008032650/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 19 février 2008, que la société à responsabilité limitée EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.069, a cédé une (1) part sociale de la Société qu'elle détenait à la société à responsabilité limitée EUROPA TOPAZ S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.411, en sorte que, désormais:

- la société à responsabilité limitée EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., prénommée, détient cent vingt-quatre (124) parts sociales de la Société; et

- la société à responsabilité limitée EUROPA TOPAZ S.à r.l., prénommée, détient une (1) part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2008.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008033077/1138/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 130.001.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée:

XOLA MANAGEMENT S.à r.l, Société à responsabilité limitée

6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 130.001

et

Domiciliataire:

MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 4 juillet 2007 est terminé à partir du 13 septembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2008.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

H. R. W. Troskie

*Administrateur*

Référence de publication: 2008032652/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**JER Geppi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

*Extrait des Résolutions de l'Associé du 10 août 2007, du 14 septembre 2007 et du 7 janvier 2008*

L'associé de JER GEPI S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel Van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 10 août 2007;
- de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 août 2007, et ce pour une durée illimitée:

\* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société.

- d'accepter la démission de Sanjiv Raykundalia de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 14 septembre 2007;
- de nommer la personne suivante aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 14 septembre 2007, et ce pour une durée illimitée:

\* Alastair Bell, né le 30 octobre 1959 à Newcastle, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 8 Thackeray Close, Londres, Royaume-Uni, aux fonctions de gérant de la Société.

- d'accepter la démission de Phillip Williams et de Mark Weeden de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 7 janvier 2008;
- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

\* Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008033141/710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Télédiffusion Latine S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.147.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032654/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**Promagus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

R.C.S. Luxembourg B 136.692.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Claude Caruana, administrateur de sociétés, né à Attard (Malte), le 6 décembre 1975, demeurant à L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet de faire pour son propre compte ainsi que pour le compte d'autrui toute opération se rattachant directement ou indirectement à la diffusion ou à la distribution de matériel informatique (hardware, software) ainsi que la prestation de services de gestion, de conseil, informatiques et de bureaux.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions, et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de PROMAGUS S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Claude Caruana, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Claude Caruana, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'associé unique décide de nommer pour une durée de six ans un commissaire, à savoir VOET & CO. SARL, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.511, lequel aura les pouvoirs et la responsabilité déterminés par l'article 62, alinéas 1<sup>er</sup> et 3 de la loi sur les sociétés.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Caruana, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, LAC/2008/8008. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008034067/227/90.

(080035805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Remington International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.968.

A l'attention du Conseil d'administration.

La présente pour vous informer que le contrat de domiciliation signé le 28 juillet 2005 est résilié avec effet immédiat et le siège social dénoncé (29, Place de Paris, L-2314 Luxembourg).

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

V. Demeure.

Référence de publication: 2008032659/4760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.568.

*Gesellschafterbeschluss vom 19. Februar 2008*

Gemäß einem Gesellschafterbeschluss vom 19. Februar 2008, wird der Sitz der Gesellschaft ab dem 22. Februar 2008 an folgende Adresse verlegt:

6c, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl LUXEMBURG

Unterschrift

Référence de publication: 2008032666/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 19 février 2008, que la société à responsabilité limitée EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.069, a cédé une (1) part sociale de la Société qu'elle détenait à la société à responsabilité limitée EUROPA TOPAZ S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.411, en sorte que, désormais:

- la société à responsabilité limitée EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., prénommée, détient cent vingt-quatre (124) parts sociales de la Société; et

- la société à responsabilité limitée EUROPA TOPAZ S.à r.l., prénommée, détient une (1) part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008033079/1138/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Moro Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 100.752.

—  
*Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Februar 2006*

«Einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-5366 Münsbach, Zone Industrielle zu verlegen.»

Münsbach, den 1. Februar 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzende / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2008032667/820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**IvernaFin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.236.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 11 février 2008 que le siège social de la Société a été transféré de 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008032673/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**Austfinanzverwaltung S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.648.

—  
DISSOLUTION

*Auszug aus der Beschlussfassung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Dezember 2007*

- Die Versammlung verkündet die Liquidation als abgeschlossen.
- Die Versammlung beschließt außerdem dass die Bücher und die Gesellschaftsunterlagen während fünf Jahren an folgender Adresse hinterlegt und aufbewahrt werden: 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg (bei der Gesellschaft C.T.P.)

Für gleichlautende Abschrift  
Für AUSTFINANZVERWALTUNG S.A. (in freiwilliger Liquidation)  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Unterschrift

Référence de publication: 2008032677/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**B. Montalsaint S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 67.188.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 février 2008*

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

R. Caurla  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2008032674/696/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Socinvest, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 19.362.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 8 octobre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2007, LAC/2007/30575, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

*Pour la société*  
J. Elvinger  
*Notaire*

Référence de publication: 2008032679/211/22.

(080032782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**ND Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 136.716.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifteenth of February

Before Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. SCORPIO REAL ESTATE LTD a company having its registered office in 85, Medinat Hayehudim Street, Herzliya Pituach 46140, Israël,

Here represented by Geoffrey Hupkens, Private Employee, by virtue of a power of attorney given under private seal in Herzliya Pituach (Israël), on the 10<sup>th</sup> of February 2008.

2. GLOBAL TRADE CENTER S.A., a company having its registered office in ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Poland,

Here represented by Geoffrey Hupkens, Private Employee, by virtue of a power of attorney given under private seal in Warszawa (Poland), on the 14 February 2008.

3. Mr. Eli Alroy, residing in 24 Amirim Street, Savyon, Israël,

Here represented by Geoffrey Hupkens, Private Employee, by virtue of a power of attorney given under private seal in Savyon (Israël), on the 14 February 2008.

4. RREEF G.O. HI LUXEMBOURG ONE S. à r. l., a company having its registered office in 6, rue Adolphe, L-116 Luxembourg,

Here represented by Geoffrey Hupkens, Private Employee, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 14<sup>th</sup> February 2008.

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

#### **Title I.- Denomination, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of ND HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

#### **Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into ten thousand (10.000) shares of three euros and ten cents (EUR 3.10) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may furthermore issue notes, convertible bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders, being of category A or B.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of its members, under which at least one (1) A director and one (1) B director, are present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of the same category as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

Any decisions by the board of directors shall be taken by unanimous vote of all directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of the A Director together with a B Director or by the signature of any special agent as decided by the Board of Directors, provided she/he acts within the limits of the powers granted by the Board of Directors.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors («Commissaire aux comptes»), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Friday of May at eleven o'clock and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

#### **Title VI. - Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. SCORPIO REAL ESTATE LTD .....	3,500
2. GLOBAL TRADE CENTER S.A. ....	3,162
3. Mr. Eli Alroy .....	338
4. RREEF G.O. III LUXEMBOURG ONE S. à r. l. ....	<u>3,000</u>
Total .....	<u>10,000</u>

All the shares have been fully paid up to one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at seven (7) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

*A Director:*

Marjoleine Van Oort, Private Employee, born on February 28th 1967 in Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-116 Luxembourg,

*B Directors:*

Shlomi Hollander, Finance Director, born on October 27th 1970 in Israel, professionally residing at 85 Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israel,

Hagai Harel, Finance Director, born on March 13th 1962 in Israel, professionally residing at Haagam 3, Raanana 43391, Israel,

Peter Blauw, Companies Director, born on May 10th 1969 at Heerhugowaard (The Netherlands) with professional address at 59, Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam, The Netherlands,

Pierre Cherki, Companies Director, born on July 8 1966 in Boulogne-Billancourt (France) with professional address at 5, Helenska Avenue, London, NW11 8NE, United Kingdom,

Eli Alroy, Companies Director, born on May 5th 1951 in Israël with professional address at 24, Amirin Street, IL-Savyon, Israël.

Emma Simmons, Companies Director, born on May 3rd 1966 in England with professional address at One Appold Street, London, SW14 8DR, United Kingdom.

The Company will be bound by the joint signature of the A Director together with a B Director.

3. Has been appointed Statutory Auditor (Commissaire aux Comptes):

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2013.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze février

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. SCORPIO REAL ESTATE LTD, société ayant son siège social 85, Medinat Hayehudim Street, Herzliya Pituach 46140, Israël,

ici représentée par Geoffrey Hupkens, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 février 2008.

2. GLOBAL TRADE CENTER S.A., société ayant son siège social à ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Pologne, ici représentée par Geoffrey Hupkens, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 février 2008.

3. Mr. Eli Alroy, résidant à 24, Amirin Street, Savyon, Israël,

ici représenté par Geoffrey Hupkens, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 février 2008.

4. RREEF G.O. III LUXEMBOURG ONE S. à r. l., société ayant son siège social à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, ici représentée par Geoffrey Hupkens, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 février 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ND HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra en outre procéder à l'émission d'actions et d'obligations convertibles et de tous titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

### Titre III.- Administration

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, étant de la catégorie A ou B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs, dont au moins un (1) administrateur A et un (1) administrateur B, sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur A avec un administrateur B ou par la seule signature d'un représentant nommé par le Conseil d'Administration, pourvu qu'il agisse dans les limites prévues par le Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### Titre IV.- Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### Titre V. - Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi de mai à onze heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### Titre VII.- Dissolution, liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1. SCORPIO REAL ESTATE LTD . . . . .	3.500
2. GLOBAL TRADE CENTER S.A. . . . .	3.162
3. Mr. Eli Alroy . . . . .	338
4. RREEF G.O. III LUXEMBOURG ONE S.à r.l. . . . .	3.000
Total . . . . .	<u>10.000</u>

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille cinq cent euros (2.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Administrateur A:*

Marjoleine Van Oort, Employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

#### *Administrateurs B:*

Shlomi Hollander, Directeur Financier, né le 27 octobre 1970 à Israël, résidant professionnellement au 85 Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israël,

Hagai Harel, Directeur Financier, né le 13 mars 1962 à Israël, résidant professionnellement au Prins Hendriklaan 18, 1075 BC Amsterdam, Pays-Bas.

Peter Blauw, Administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1969 à Heerhugowaard (Pays-Bas), résidant professionnellement au 59, Haaksbergweg, NL-1101 BR Amsterdam, Pays-Bas.

Pierre Cherki, Administrateur de Sociétés, né le 8 juillet 1966 à Boulogne-Billancourt (France), résidant professionnellement au 5, Helenska Avenue, Londres, NW11 8NE, Royaume-Uni.

Eli Alroy, Administrateur de Sociétés, né le 5 mai 1951 à Israël, résidant professionnellement 24, Amirin Street, IL-Savyon, Israël.

Emma Simmons, Administratrice de Sociétés, née le 3 mai 1966 en Angleterre, résidant professionnellement One Appold Street, London, SW14 8DR, Royaume-Uni.

La société est engagée par la signature conjointe de l'Administrateur A avec un Administrateur B.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

5. Le siège social de la société est fixé à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Hupkens, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 février 2008. Relation: EAC/2008/2598. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 février 2008.

C. Doerner.

Référence de publication: 2008034053/209/416.

(080036025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

### **Maglear Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.377.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 février 2008 au siège social*

1. L'Assemblée générale accepte les démissions de Mme Luisella Moreschi, de Mme Frédérique Vigneron et de Mme Patricia Jupille de leur poste d'administrateur ainsi que la démission du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING Ltd.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme administrateurs:

- M<sup>e</sup> Isabelle Claude, avocat à la cour, née le 22 juillet 1972 à saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois

(pouvoir de signature: signature collective de deux administrateurs).

- M<sup>e</sup> Claude Geiben, avocat à la cour, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve

(pouvoir de signature: signature collective de deux administrateurs).

- Mr Filippo Dollfus De Volckersberg, administrateurs de sociétés, né le 2 août 1948 à Sorengo (Suisse) avec adresse professionnelle à CH-7522 La Punta-Chamues, Chesa Steinbock

(pouvoir de signature: signature collective de deux administrateurs).

L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement et en qualité de commissaire aux comptes: ALTER AUDIT SARL, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 110.675.

La fin de leur mandat interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année: 2014.

3. L'Assemblée générale décide de transférer le siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg le 14 février 2008.

MAGLEAR LIMITED S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032698/8697/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Inversiones en Alquiler de Maquinaria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 26.675,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.308.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société INVERSIONES EN ALQUILER DE MAQUINARIA II S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 17 décembre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2007.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032683/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Aprovia Management GUN, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 411.075,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.902.

—  
En date du 28 décembre 2007, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 5, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032684/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Daulby S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 48.201.

—  
La société anonyme FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme DAULBY S.A.

Messieurs Daan Den Boer, Hans De Graaf ainsi que Madame Nancy Bleumer ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., anciennement COMCOLUX S.A., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

DAULBY S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032690/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

### **North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.762.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of February

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NCP-WHC L.P., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4501764, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, acting through its general partner NCP-WHC GP, LLC, here represented by Mr. Hassane Diabate, attorney, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

#### **Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is NORTH HEALTH CLUB S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

#### **Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand Canadian Dollars (20,000.-CAD) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (1.- CAD) each, entirely subscribed and fully paid up.

The company shall have an authorized capital of nineteen million Canadian Dollars (19,000,000.- CAD) represented by nineteen million (19,000,000) shares having a par value of one Canadian Dollar (1.- CAD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of February 18, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case maybe, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

**Art. 8.** The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### **Title III. Management**

**Art. 9.** The company is administered by one (1) or more managers, with at least a manager residing in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of the article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

**Art. 10.** Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

**Art. 11.** In case there is only one (l) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (l) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (l) additional vote per proxy.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 12.** The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 13.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the company to one (1) or more managers, who will be called «Director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one (1) Director), the company is bound by the signature of any manager.

**Art. 14.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

#### **Title IV. General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (l) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg on February 15 of each year.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves - Liquidation**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of December to the thirtieth of November of the following year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirtieth of November 2008.

**Art. 17.** Each year, as of the thirtieth of November, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet. Profits of the company shall be calculated in accordance

with the provisions of Section XII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of December 19, 2002, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
NCP-WHC L.P. . . . . .	20,000
Total: twenty thousand . . . . .	20,000

The shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand Canadian Dollars (20,000.- CAD), so that the amount of twenty thousand Canadian Dollars (20,000.- CAD) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Valuation and costs*

For registration purposes, the present capital is valued at 13,576.- €.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,200.- €.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at two (2).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mrs. Alyse Skidmore, Manager, residing at 55 Abbey Road, Easton, CT 06612, USA, born in New York, USA, on January 19th, 1967;
  - Mrs. Sylvie Abtal-Cola, Manager, professionally residing at 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, born in Hayange, France, on May 13th, 1967.
- 3) The company shall have its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NCP-WHC L.P., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4501764, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, agissant par l'intermédiaire de

son «general partner» NCP-WHC GP, LLC, ici représentée par M. Hassane Diabate, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle a déclaré vouloir constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est NORTH HEALTH CLUB S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Canadiens (20.000,- CAD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (1,- CAD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de dix-neuf millions Dollars Canadiens (19.000.000,- CAD) représenté par dix-neuf millions (19.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,- CAD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 18 février 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

### Titre III. Administration

**Art. 9.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec au moins un gérant demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.

**Art. 10.** A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une majorité de membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

**Art. 11.** Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles le sont par écrit.

Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.

**Art. 12.** Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Le Conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le Conseil de gérance.

En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 13.** Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le Conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par la signature de un (1) gérant.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg le premier février de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation**

**Art. 16.** L'année sociale de la société commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2008.

**Art. 17.** Chaque année le trente novembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les profits de la société seront calculés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et toutes autres dispositions légales de lois qui viendront modifier, remplacer, ou compléter lesdites dispositions.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

*Souscription*

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
NCP-WHC L.P. . . . . .	20.000
Total: vingt mille . . . . .	20.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire à hauteur d'un montant de vingt mille Dollars Canadiens (20.000,- CAD), de sorte que la somme de vingt mille Dollars Canadiens (20.000,- CAD) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Evaluation et frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à 13.576,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200,- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommées gérantes pour une période indéterminée:

- Mme. Alyse Skidmore, Manager, demeurant à 55 Abbey Road, Easton, CT 06612, Etats-Unis d'Amérique, née à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 janvier 1967;

- Mme. Sylvie Abtal-Cola, Manager, demeurant à titre professionnel à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, née à Hayange, France, le 13 mai 1967.

3) Le siège social de la société est établi à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, LAC/2008/7808. — Reçu 67,88 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008034584/212/412.

(080036658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**CAD Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.688.

*Extrait des cessions de parts sociales*

Suite aux cessions de parts sociales entre associés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Laurent André: 26 parts sociales

Eric Benjamin Rapp: 26 parts sociales

Pascal Rapp: 33 parts sociales

François Gansoinat: 15 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
CAD SOLUTIONS S.à r.l  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008033000/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Staden S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 36.210.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Maître Serge Tabery, en sa qualité d'agent domiciliataire de la société STADEN S.A. confirme la dénonciation avec effet au 17 janvier 2006 du contrat de domiciliation le liant avec ladite société et acte la démission de leur mandat à cette même date par les administrateurs et le Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 14 février 2008.

S. Tabery  
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008032691/322/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08035C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Bethsaïd Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 60, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 102.272.

*Assemblée générale ordinaire des actionnaires*

L'an deux mille sept, le 13 juin à 10 heures, au siège social de la société, s'est déroulé l'Assemblée générale des actionnaires de la Sàrl BETHSAÏD CONSULTING

Société constituée le 23 juillet 2004 par-devant le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange dont le siège social se situe à L-5405 Nech-Kleinmacher, route du Vin, 60.

Société immatriculée au RC numéro B 102.272 et dont le matricule est le 2004 2415 503.

Tous les associés sont présents et forment ensemble l'intégralité du capital social.

La séance est présidée par Monsieur Marc Perneel

Monsieur Benjamin Coppens est nommé secrétaire.

*Ordre du jour:*

Modification du numéro de bâtiment du siège social.

*Délibération*

Le gérant et les associés actant que suite à la modification urbanistique de la commune de Bech-Kleinmacher, le siège social porte le numéro de boîte 60 au lieu du 24.

Le siège social est donc maintenant:

60, route du Vin à L-5405 Bech-Kleinmacher

La séance est levée à 12 heures.

M. Perneel, B. Coppens

Référence de publication: 2008032694/800980/27.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2007, réf. DSO-CI00152. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080032865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Les Amis de la Géologie, Minéralogie et Paléontologie, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 14, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg F 514.

**Art. 3.** Le siège social de l'AGMP est établi à 14, rue de la Résistance, L-4942 Bascharage et pourra être transféré à tout moment à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du comité.

Bascharage, le 19 février 2008.

Référence de publication: 2008032710/3989/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08728. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080032692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**A.T.S. Accounting Tax Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 60, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 105.396.

*Assemblée générale ordinaire des actionnaires*

L'An deux mille sept, le 13 juin à 10 heures, au siège social de la société, s'est déroulé l'Assemblée générale des actionnaires de la SàRL ACCOUNTING AND TAX SOLUTIONS (ATS)

Société constituée le 14 janvier 2004 par-devant le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange dont le siège social se situe à L-5405 Bech-Kleinmacher, route du Vin, 60.

Société immatriculée au RC numéro B 105.396 et dont le matricule est le 2004 24 29415.

Tous les associés sont présents et forment ensemble l'intégralité du capital social.

La séance est présidée par Monsieur Benjamin Coppens.

*Ordre du jour:*

Modification du numéro de bâtiment du siège social.

*Délibération:*

Les associés actant que suite à la modification urbanistique de la commune de Bech-Kleinmacher, le siège social porte le numéro de boîte 60 au lieu du 24. Le siège social est donc maintenant:

60, route du Vin à L-5405 Bech-Kleinmacher

La séance est levée à 12 heures.

B. Coppens.

Référence de publication: 2008032695/6802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01680. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080032869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Gedeam Investments Group Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 45.001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 14 février 2008 au siège social*

1. L'Assemblée générale décide de transférer le siège social du 8, boulevard Royal L -2449 Luxembourg, au 10, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg.

Luxembourg le 14 février 2008.

GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008032705/8697/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07192. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080033037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Cooper Finance Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 99.622.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 16 novembre 2007 que:

COOPER FINANCE GROUP LTD., une limited company constituée et régie selon les lois des Bermudes, avec siège social à Cannon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, et inscrite au Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 41055, a assumé les quatre cent (400) parts sociales de la Société suite à la liquidation de l'ancien associé, la société

COOPER FINANCE GROUP L.P., un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 5, Leicestershire, LE 12 Burton-on-the-Wolds, et inscrit au Companies House of Cardiff sous le numéro 6067.

Depuis cette date, les quatre cent (400) parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
COOPER FINANCE GROUP LTD.: .....	400
Total: .....	400

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

*Pour COOPER FINANCE GROUP*

MERCURIA SERVICES S.A.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008033022/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09214. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**F. Berleur / Architect S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 60, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 121.241.

*Assemblée générale ordinaire des actionnaires*

L'An deux mille sept, le 13 juin à 10 heures, au siège social de la société, s'est déroulé l'Assemblée générale des actionnaires de la Sàrl FREDERIC BERLEUR / ARCHITECT.

Société constituée le 27 octobre 2006 par-devant le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange dont le siège social se situe à L-5405 Nech-Kleinmacher, route du Vin, 60.

Société immatriculée au RC numéro B 121.241 et dont le matricule est le 2006 2442 299.

Tous les associés sont présents et forment ensemble l'intégralité du capital social.

La séance est présidée par Monsieur Frédéric Berleur

Monsieur Benjamin Coppens est nommé secrétaire.

*Ordre du jour:*

Modification du numéro de bâtiment du siège social.

*Délibération*

Le gérant et les associés actant que suite à la modification urbanistique de la commune de Bech-Kleinmacher, le siège social porte le numéro de boîte 60 au lieu du 24.

Le siège social est donc maintenant:

60, route du Vin à L-5405 Bech-Kleinmacher

La séance est levée à 12 heures.

F. Berleur, B. Coppens.

Référence de publication: 2008032696/800980/27.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2007, réf. DSO-CI00156. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080032890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Golf Shack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 41.586.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 février 2008*

1. L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Madame Edith Reuter, comptable, née à Luxembourg, le 5 janvier 1958, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

M<sup>e</sup> Serge Bernard, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 1969, demeurant à L-1661 Luxembourg, 95, Grand-Rue.

Monsieur Guy Fasbender, administrateur de sociétés, né à Habay-la-Neuve (Belgique), le 28 avril 1940, demeurant à L-1421 Luxembourg, 6, rue de Dormans.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Michel Gérard, comptable, né à Saint Denis (France), le 16 mars 1962, demeurant professionnellement à L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

Luxembourg, le 6 février 2008.

*Pour GOLF SHACK S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008032719/8473/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Savalmo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 45.473.

—  
*Extrait des résolutions prises par les administrateurs lors de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2008*

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

*Pour la Société*

*B. Abbate*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008032697/7824/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Merlin Entertainments Group Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 331.375,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.652.

*Extrait de la résolution du liquidateur de la Société prise en date du 1<sup>er</sup> février 2008*

Le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG 4 S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2008032706/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Electra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 135.783.

*Auszug aus Abtretung von Geschäftsanteilen der Firma*

Am 1. März 2008 tritt Herr Engelberg, Lucien, geb. 7. Juli 1960, wohnhaft in 44, cité Beaulieu, L - 3383 Noertzange 52 Geschäftsanteile der Firma ELECTRA s. à r.l. an Frau Engelberg-Lehmann, Monika, geb. 10. August 1966, wohnhaft in 44, cité Beaulieu, L-3383 Noertzange ab.

Nach diesem Abtritt gliedert sich die Aufteilung der Geschäftsanteile wie folgt:

	Anteile
1.) Frau Engelberg-Lehmann, Monika, Employée privée . . . . .	76
2.) Herr Engelberg, Lucien, Ingénieur Electricien . . . . .	24
	100

Noertzange, den 1. März 2008.

Pour extrait conforme

M. Engelberg-Lehmann / L. Engelberg

Gérant Administratif / Gérant Technique

Référence de publication: 2008033003/8722/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00761. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.494.100,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

*Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société*

Le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Luxembourg, le 18 février 2008.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008032707/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Westcoast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 114.360.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société FGS CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada, sous le numéro E 004850 207 - 7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101-USA.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033069/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Tyco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 130.204.

—  
Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer les siège social du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

TYCO LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032709/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**PeFin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.747.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. LOZANO S.A., ayant son siège social à Panama, P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor,
  2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
  3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
  4. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- tous quatre ici représentés par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet suivant procurations du 1<sup>er</sup> février 2008.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PeFin S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 4 février 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les 30.000 (trente mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. LOZANO S.A., préqualifiée . . . . .	29.997	299.970
2. M. Thierry Fleming, prénommé . . . . .	1	10
3. M. Pierre Lentz, prénommé . . . . .	1	10
4. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé . . . . .	1	10
Totaux . . . . .	30.000	300.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.300,-.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forlì), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio Tonelli est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, LAC/2008/5993. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008034593/208/200.

(080036391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**P&P Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 129.948.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2008*

Le conseil décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 8, rue de Mamer à L-8280 Kehlen.

Pour extrait sincère et conforme

*P&P CONSULTING SA*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008032712/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Taaglux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.366.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 16 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

*TAAGLUX S.A.*

D. Guillouart / G. Guillouart

*Administrateur / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008032714/8473/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.843.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 11 février 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Michele Corno et Luca Parmeggiani avec adresse professionnelle au 1, Via S. Balestra, CH-6901 Lugano en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

2. de réélire DELOITTE S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 12 février 2008.

*Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2008033019/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Afidco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.426.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 7 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Le Conseil d'Administration a informé que le commissaire de la société AFIDCO S.A. c'est-à-dire la société LUXREVISION S.à r.l. a son siège social à partir du 22 janvier 2008 au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

AFIDCO S.A.

J. Hamid

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008032715/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Hansecapital AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.275.

—  
AUSZUG

In seiner Sitzung vom 7. Februar 2008, hat der Verwaltungsrat beschlossen, den Gesellschaftssitz von derzeit 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg nach 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg zu verlegen.

Der Verwaltungsrat hat mitgeteilt, dass die Gesellschaft FINCONEX S.A., handelnd als Kommissar der Gesellschaft HANSECAPITAL AG, ihren Sitz seit dem 6. Juli 2007 nach 222, rue Principale, L-5366 Münsbach verlegt hat.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Luxembourg, den 7. Februar 2008.  
Für HANSECAPITAL AG  
S. Bernard / F. Sassel  
Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008032716/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**ROM S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 430.

Le gérant décide de transférer le siège social de 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg à 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour ROM S.C.I.

P. Verschorren

Gérant

Référence de publication: 2008032718/8473/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Gaijin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.339.

**AUSZUG**

In seiner Sitzung vom 7. Februar 2008, hat der Verwaltungsrat beschlossen, den Gesellschaftssitz von derzeit 6-12, rue du Fort Wallis L-2714 Luxemburg nach 7, route d'Esch L-1470 Luxemburg zu verlegen.

Der Verwaltungsrat hat mitgeteilt, dass die Gesellschaft LUXREVISION S.à r.l., handelnd als Kommissar der Gesellschaft GAIJIN S.A., ihren Sitz seit dem 22. Januar 2008 nach 7, route d'Esch L-1470 Luxemburg verlegt hat.

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Luxembourg, le den 7. Februar 2008.

Für GAIJIN S.A.

S. Bernard / F. Sassel

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008032717/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Compagnie Saint André S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 93.482.

**Dénonciation de siège social**

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au L-2014 Luxembourg, 24 avenue Marie-Thérèse a été dénoncé avec effet au 28 février 2008.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Ch. Ossola

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2008032720/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

—  
*Cession de parts*

Il résulte de la cession de parts survenue en date du 1<sup>er</sup> février 2008 que, l'associé unique, la société BATH & BODY WORKS BRAND MANAGEMENT, INC., détenant 12.500 parts dans la société LIMITED BRANDS INTERNATIONAL S.à r.l.,

a cédé la totalité de ses parts à la société:

- LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, avec adresse au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 19801, immatriculée au Registre de Commerce d'Alberta (Canada) sous le numéro 12878237.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033097/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**Immobilière Feidt, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 5.171.

—  
*Transfert du siège social*

Le siège social de la société, actuellement à L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs, est transféré à L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

IMMOBILIERE FEIDT

Signature

Référence de publication: 2008032721/3206/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Optima Europa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.258.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 11 février 2008 que le siège social de la Société a été transféré depuis son ancienne adresse au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008032722/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07074. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080032773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.527.

*Extrait de la Résolution prise par l'Associé Unique en date du 12 février 2008*

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- Monsieur H.K. Desai a démissionné de son poste de gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Michael R. Manning, né le 24 mai 1954 à Burbank, Californie (USA), avec adresse professionnelle au 26650 Aliso Viejo Parkway, Aliso Viejo, Californie 92656 (USA), a été nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la société avec date d'effet au 12 février 2008 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

*Pour QLogic LUXEMBOURG S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES SA

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008033021/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08713. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080034054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

In the year two thousand eight, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Michael Charles Culhane, born on October 19th, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom;

2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE MANAGEMENT S.A., a société anonyme, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121.891,

3) Jason Miller, born on January 14th, 1969, in Ohio, United States, residing at 20 Hale House, 34 De Vere Gardens, London, W8 5AQ United Kingdom;

4) Roger Lansdowne, born on September 1st, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom;

5) Laurence Morey, born on June 7th, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom;

6) Richard Klemmer, born on November 1st, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom;

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with address at c/o MERRILL LYNCH & Co INC., 4 World Finance Center, New York, N10080, United States;

8) The OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YV;

9) CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381;

10) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, a limited liability partnership, organized and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, United Kingdom;

11) GLENBROOK CAPITAL L.P., a limited partnership organized under the law of the state of Nevada, with registered office at 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, United States;

12) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.942;

all duly represented by Ms Verena Zimmermann, residing in Luxembourg, by virtue of twelve proxies given on February 11th, 12th, 13th, 14th, 2008.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Sole Shareholders of OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A. (formerly OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A.), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122.047, incorporated pursuant to the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 16th of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 4th of January 2007, number 3. The articles of association have been amended for the last time on 22nd of January 2008 pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by three thousand four hundred fifty Euro (EUR 3,450.-) from five hundred fifty-three thousand five hundred seventy-three Euro and seventy-five cents (EUR 553,573.75) to five hundred fifty-seven thousand twenty-three Euro and seventy-five cents (EUR 557,023.75) through the issue of two thousand seven hundred sixty (2,760) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) classes of Class B of ordinary shares;

2. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by three thousand four hundred fifty Euro (EUR 3,450.-) from five hundred fifty-three thousand five hundred seventy-three Euro and seventy-five cents (EUR 553,573.75) to five hundred fifty-seven thousand twenty-three Euro and seventy-five cents (EUR 557,023.75) through the issue of two thousand seven hundred sixty (2,760) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided consisting of:

- a) 276 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- b) 276 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- c) 276 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- d) 276 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- e) 276 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- f) 276 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- g) 276 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- h) 276 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- i) 276 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and,
- j) 276 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, aforementioned, has subscribed for a global amount of 1,662.50 as follows:

- a) 133 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 133 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 133 Class B3 Ordinary Shares,
- d) 133 Class B4 Ordinary Shares,
- e) 133 Class B5 Ordinary Shares,

- f) 133 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 133 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 133 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 133 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 133 Class B10 Ordinary Shares.

2) CIR INTERNATIONAL S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 1,250.- as follows:

- a) 100 Class B1 Ordinary Shares
- b) 100 Class B2 Ordinary Shares
- c) 100 Class B3 Ordinary Shares
- d) 100 Class B4 Ordinary Shares
- e) 100 Class B5 Ordinary Shares
- f) 100 Class B6 Ordinary Shares
- g) 100 Class B7 Ordinary Shares
- h) 100 Class B8 Ordinary Shares
- i) 100 Class B9 Ordinary Shares
- j) 100 Class B10 Ordinary Shares

3) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 412.50 as follows:

- a) 33 Class B1 Ordinary Shares
- b) 33 Class B2 Ordinary Shares
- c) 33 Class B3 Ordinary Shares
- d) 33 Class B4 Ordinary Shares
- e) 33 Class B5 Ordinary Shares
- f) 33 Class B6 Ordinary Shares
- g) 33 Class B7 Ordinary Shares
- h) 33 Class B8 Ordinary Shares
- i) 33 Class B9 Ordinary Shares
- j) 33 Class B10 Ordinary Shares

4) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 125.- as follows:

- a) 10 Class B1 Ordinary Shares
- b) 10 Class B2 Ordinary Shares
- c) 10 Class B3 Ordinary Shares
- d) 10 Class B4 Ordinary Shares
- e) 10 Class B5 Ordinary Shares
- f) 10 Class B6 Ordinary Shares
- g) 10 Class B7 Ordinary Shares
- h) 10 Class B8 Ordinary Shares
- i) 10 Class B9 Ordinary Shares
- j) 10 Class B10 Ordinary Shares

The two thousand seven hundred sixty (2,760) new shares have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of three thousand four hundred fifty Euro (EUR 3,450.-) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to modify the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

##### «6.1 Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of five hundred fifty-seven thousand twenty-three Euro and seventy-five cents (EUR 557,023.75) represented by fully paid up Shares, consisting of:

- a) 10,000 Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- b) 10,000 Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A2 Ordinary Shares»);
- c) 10,000 Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A3 Ordinary Shares»);

- d) 10,000 Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A4 Ordinary Shares»);
- e) 10,000 Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A5 Ordinary Shares»);
- f) 10,000 Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A6 Ordinary Shares»);
- g) 10,000 Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A7 Ordinary Shares»);
- h) 10,000 Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A8 Ordinary Shares»);
- i) 10,000 Class A9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A9 Ordinary Shares»);
- j) 10,000 Class A10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A10 Ordinary Shares»);
- k) 34,562 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B1 Ordinary Shares»);
- l) 34,562 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B2 Ordinary Shares»);
- m) 34,562 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B3 Ordinary Shares»);
- n) 34,562 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B4 Ordinary Shares»);
- o) 34,562 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B5 Ordinary Shares»);
- p) 34,562 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B6 Ordinary Shares»);
- q) 34,562 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B7 Ordinary Shares»);
- r) 34,562 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B8 Ordinary Shares»);
- s) 34,561 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B9 Ordinary Shares»);
- t) 34,561 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B10 Ordinary Shares»); and,
- u) 1 Management Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Management Share»).

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time of issue and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium and, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders provided that any share issuance (including the terms of the same) by the Company must comply with any agreement entered into between the Securityholders and the Company. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy-holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of

the same appearing proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni;

2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE MANAGEMENT S.A, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.891;

3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 20 Hale House, 34 De Vere Gardens, London, W8 5AQ, Royaume-Uni;

4) Roger Lansdowne, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni;

5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni;

6) Richard Klemmer, né le 1<sup>er</sup> novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni;

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, une limited liability company gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant comme adresse c/o MERRILL LYNCH & Co INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis;

8) THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust gouverné par les lois de Jersey, ayant comme adresse les 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW;

9) CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.382;

10) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, une limited liability partnership, régie par les lois d'Angleterre et du Pays-de-Galles, ayant comme adresse 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, Royaume-Uni;

11) GLENBROOK CAPITAL L.P. une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Nevada, ayant son siège social au 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, Etats-Unis;

12) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A. une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129.942, tous dûment ici représentés par Mademoiselle Verena Zimmermann demeurant à Luxembourg, en vertu de douze procurations faites les 11, 12, 13, 14 février 2008.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls actionnaires de OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.047, constituée suivant acte de André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 janvier 2007, numéro 3. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 janvier 2008 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Les comparants représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent cinquante Euros (3.450,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 553.573,75) à cinq cent cinquante-sept mille vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 557.023,75) par l'émission de deux mille sept cent soixante (2.760) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions ordinaires de catégorie B;

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille quatre cent cinquante Euros (EUR 3.450,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 553.573,75) à cinq cent cinquante-sept mille vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 557.023,75) par l'émission de deux mille sept cent soixante (2.760) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

- a) 276 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- b) 276 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- c) 276 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- d) 276 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- e) 276 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- f) 276 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- g) 276 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- h) 276 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- i) 276 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;

et,

- j) 276 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 1.662,50 comme suit:

- a) 133 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 133 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 133 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 133 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 133 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 133 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 133 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 133 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 133 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 133 actions ordinaires de catégorie B10.

2) CIR INTERNATIONAL S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 1.250,- comme suit:

- a) 100 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 100 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 100 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 100 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 100 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 100 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 100 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 100 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 100 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 100 actions ordinaires de catégorie B10.

3) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 412,50 comme suit:

- a) 33 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 33 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 33 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 33 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 33 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 33 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 33 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 33 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 33 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 33 actions ordinaires de catégorie B10.

4) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 125,- comme suit:

- a) 10 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 10 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 10 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 10 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 10 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 10 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 10 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 10 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 10 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 10 actions ordinaires de catégorie B10.

Les deux mille sept cent soixante (2.760) actions nouvellement émises ont été libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme de trois mille quatre cent cinquante Euros (3.450,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

##### «6.1. Capital souscrit

La Société dispose d'un capital souscrit de cinq cent cinquante-sept mille vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 557.023,75) constitué d'Actions libérées, ainsi décomposées:

- (a) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A1»);
- (b) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A2»);
- (c) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A3»);
- (d) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A4»);
- (e) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A5»);
- (f) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A6»);
- (g) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A7»);
- (h) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A8»);
- (i) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A9»);
- (j) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A10»);
- (k) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B1»);
- (l) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B2»);
- (m) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B3»);
- (n) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B4»);
- (o) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B5»);
- (p) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B6»);
- (q) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B7»);

(r) 34.562 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B8»);

(s) 34.561 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B9»);

(t) 34.561 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B10»); et

(u) 1 Action ordinaire de Management d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) (les «Actions de Management»).

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des Actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter une fois, ou à plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant émettre de nouvelles actions par la Société, dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites selon les termes et conditions que le Gérant peut de manière entièrement discrétionnaire déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et le paiement des nouvelles actions devant être souscrites et émises: le Gérant peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles actions souscrites, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, le Gérant est expressément autorisé à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants, ou à y renoncer, étant entendu que toute émission d'action (comprenant les termes de cette émission) par la Société doit respecter tout accord conclu entre les détenteurs de Titres et la Société. Le Gérant peut déléguer à un administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société ou à toute autre Personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans la forme légalement requise par les Gérants, le présent article doit, en conséquence, être corrigé.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, LAC/2008/7617. — Reçu 17,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032825/5770/397.

(080034539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

---

**SHATHO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.470.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 janvier 2008*

En remplacement de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., gérant démissionnaire, Monsieur Carl Specke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHATHO LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032339/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**Alexandre Immo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.066.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 29 février 2008, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. «Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction de délégué à la gestion journalière de la société Monsieur Arnaud Guilloton, employé privé, né le 4 juillet 1974 à Chevreuse (France), et demeurant 28B, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et de lui attribuer un pouvoir de signature individuelle pour engager la société en toutes circonstances».

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008032352/7790/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00456. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Direct S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.278.

—  
La société anonyme FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A.

Messieurs Cornelius Martin Bechtel, Szymon Dec et Jean Fell ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., anciennement COMCOLUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032350/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

—  
Extrait des Résolutions de l'Associé du 7 janvier 2008

L'associé de F-DORTMUNDER STR WITTEN S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Weeden et Phillip Williams en tant que gérants avec effet au 7 janvier 2008;

et

- de nommer les gérants suivant avec effet au 7 janvier 2008 et pour une durée indéterminée:

\* Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008032456/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**Les Jardins de la Musique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 163, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 58.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

*Pour compte de LES JARDINS DE LA MUSIQUE*

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008032549/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03527. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**Société Financière Crémone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.395.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008032579/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06505. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---

**Wikio Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008032580/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08604. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

---